

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XV^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Séance(s) du jeudi 1^{er} octobre 2020

Articles, amendements et annexes



SOMMAIRE

2^e séance

CONVENTION FISCALE AVEC LE BOTSWANA	3
---	---

3^e séance

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE	8
---	---

2^e séance

CONVENTION FISCALE AVEC LE BOTSWANA

Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 15 avril 1999 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Botswana en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu

Texte adopté par la commission – n° 3352

Article unique *(Non modifié)*

Est autorisée l'approbation de l'avenant à la convention du 15 avril 1999 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Botswana en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu, signé à Gaborone le 27 juillet 2017, et dont le texte est annexé à la présente loi.

APPROBATION D'ACCORDS INTERNATIONAUX

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Turkménistan sur l'octroi de l'autorisation d'exercer une activité professionnelle aux membres de la famille des agents des représentations diplomatiques ou des postes consulaires et de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur l'emploi des personnes à charge des agents officiels

Texte adopté par la commission – n° 3353

Article 1^{er} *(Non modifié)*

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Turkménistan sur l'octroi de l'autorisation d'exercer une activité professionnelle aux membres de la famille des agents des représentations diplomatiques ou des postes consulaires, signé à Achgabat le 15 avril 2019, et dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 *(Non modifié)*

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur l'emploi des personnes à charge des agents officiels (ensemble une annexe), signé à Washington le 30 mai 2019, et dont le texte est annexé à la présente loi.

RATIFICATION DE PROTOCOLES ADDITIONNELS

Projet de loi autorisant l'approbation du deuxième protocole additionnel à la convention européenne d'extradition, du troisième protocole additionnel à la convention européenne d'extradition et du quatrième protocole additionnel à la convention européenne d'extradition

Texte adopté par la commission – n° 3351

Article 1^{er} *(Non modifié)*

Est autorisée la ratification du deuxième protocole additionnel à la convention européenne d'extradition, signé à Strasbourg le 17 mars 1978, et dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 *(Non modifié)*

Est autorisée la ratification du troisième protocole additionnel à la convention européenne d'extradition, signé à Strasbourg le 10 novembre 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 3 *(Non modifié)*

Est autorisée la ratification du quatrième protocole additionnel à la convention européenne d'extradition, signé à Vienne le 20 septembre 2012, et dont le texte est annexé à la présente loi.

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Projet de loi prorogeant le régime transitoire institué à la sortie de l'état d'urgence sanitaire

Texte adopté par la commission – n° 3355

Article 1^{er}

- ① I. – Au premier alinéa du I de l'article 1^{er} de la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire, la date : « 30 octobre 2020 » est remplacée par la date : « 1^{er} avril 2021 ».
- ② II. – Les dispositions du I du présent article s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la République.

Amendements identiques :

Amendements n° 1 présenté par Mme Ménard, n° 5 présenté par M. Blanchet, Mme Robert, Mme Valérie Petit, M. Venteau, M. Rebeyrotte, Mme Cloarec-Le Nabour, Mme Oppelt, M. Mis, Mme Melchior, M. Larsonneur, Mme Le Peih, M. Sorre, Mme Krimi, M. Travert, M. Mendes, Mme Mauborgne, Mme Le Feur, M. Perea, M. Potterie, M. Vignal, Mme Lenne, M. Pichereau et Mme Deprez-Audebert, n° 26 présenté par M. Peu, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Fabien Roussel, M. Wulfranc, M. Brotherson, Mme Kéclard-Mondésir, M. Nilor et M. Serville, n° 63 présenté par M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine, n° 71 présenté par M. Gosselin et n° 93 présenté par M. Molac, M. Acquaviva, Mme Wonner, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Pancher, Mme Pinel et M. Pupponi.

Supprimer cet article.

Amendement n° 22 présenté par Mme Karamanli, Mme Untermaier, Mme Pau-Langevin, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

À la fin de l'alinéa 1, substituer à la date :

« 1^{er} avril 2021 »

la date :

« 30 décembre 2020 ».

Amendements identiques :

Amendements n° 3 présenté par Mme Ménard et n° 10 présenté par M. Blanchet, Mme Robert, Mme Valérie Petit, M. Venteau, M. Rebeyrotte, Mme Cloarec-Le Nabour, Mme Oppelt, M. Mis, Mme Melchior, M. Larsonneur, Mme Le Peih, M. Sorre, Mme Krimi, M. Travert,

M. Mendes, Mme Mauborgne, Mme Le Feur, M. Perea, M. Potterie, M. Vignal, Mme Lenne, M. Pichereau, M. Gosselin et Mme Deprez-Audebert.

À la fin de l'alinéa 1, substituer à la date :

« 1^{er} avril 2021 »

la date :

« 31 décembre 2020 ».

Amendement n° 9 présenté par M. Blanchet, Mme Robert, Mme Valérie Petit, M. Venteau, M. Rebeyrotte, Mme Cloarec-Le Nabour, Mme Oppelt, M. Mis, Mme Melchior, M. Larsonneur, Mme Le Peih, M. Sorre, Mme Krimi, M. Travert, M. Mendes, Mme Mauborgne, Mme Le Feur, M. Perea, M. Potterie, M. Vignal, Mme Lenne, M. Pichereau, M. Gosselin et Mme Deprez-Audebert.

À la fin de l'alinéa 1, substituer à la date :

« 1^{er} avril 2021 »

la date :

« 1^{er} janvier 2021 ».

Amendement n° 15 présenté par M. Gosselin, M. Schellenberger, M. Abad, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Audibert, Mme Bassire, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, Mme Bouchet Bellecourt, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bouley, M. Bourgeaux, Mme Boyer, Mme Boëlle, Mme Brenier, M. Breton, M. Brochand, M. Brun, M. Carrez, M. Cattin, M. Cherpion, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Cornut-Gentille, Mme Dalloz, M. Dassault, M. de Ganay, M. de la Verpillière, M. Deflesselles, M. Rémi Delatte, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Diard, M. Dive, M. Door, Mme Marianne Dubois, Mme Duby-Muller, M. Pierre-Henri Dumont, M. Ferrara, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Grelier, Mme Guion-Firmin, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Huyghe, M. Jacob, M. Kamardine, Mme Kuster, M. Larrivé, M. Le Fur, Mme Le Grip, Mme Levy, M. Lorion, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, M. Marleix, M. Menuel, Mme Meunier, M. Meyer, M. Minot, M. Nury, M. Parigi, M. Pauget, M. Peltier, M. Perrut, Mme Poletti, Mme Porte, M. Poudroux, M. Pradié, M. Quentin, M. Ramadier, Mme Ramassamy, M. Reda, M. Reiss, M. Reitzer, M. Reynès, M. Rolland, M. Savignat, M. Sermier, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Teissier, M. Therry, M. Thiériot, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Vatin, M. Viala, M. Vialay, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry et M. Woerth.

À la fin de l'alinéa 1, substituer à la date :

« 1^{er} avril 2021 »

la date :

« 10 janvier 2021 ».

Amendement n° 54 présenté par M. Brindeau, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et M. Zumkeller.

À la fin de l'alinéa 1, substituer à la date :

« 1^{er} avril 2021 »

la date :

« 1^{er} février 2021 ».

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 2900

sur l'amendement n° 3 de Mme Ménard et l'amendement identique suivant à l'article premier du projet de loi prorogeant le régime transitoire institué à la sortie de l'état d'urgence sanitaire (première lecture).

Nombre de votants :	51
Nombre de suffrages exprimés :	50
Majorité absolue :	26
Pour l'adoption :	18
Contre :	32

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (271)

Pour : 1

Mme Danielle Brulebois.

Contre : 27

Mme Pascale Boyer, Mme Yaël Braun-Pivet, M. Stéphane Buchou, Mme Coralie Dubost, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Camille Galliard-Minier, Mme Anne Genetet, Mme Séverine Gipson, M. Éric Girardin, M. Guillaume Gouffier-Cha, M. Benjamin Griveaux, M. Sacha Houlié, Mme Catherine Kamowski, Mme Marion Lenne, M. Sylvain Maillard, Mme Graziella Melchior, Mme Monica Michel, M. Xavier Paluszkiwicz, Mme Michèle Peyron, M. Jean-Pierre Pont, M. Pacôme Rupin, M. Buon Tan, M. Vincent Thiébaud, Mme Alice Thourot, Mme Corinne Vignon, M. Guillaume Vuilletet et Mme Hélène Zannier.

Abstention : 1

Mme Sereine Mauborgne.

Non-votant(s) : 1

M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale).

Groupe Les Républicains (104)

Pour : 4

M. Thibault Bazin, M. Philippe Gosselin, Mme Brigitte Kuster et M. Alain Ramadier.

Non-votant(s) : 1

M. Marc Le Fur (président de séance).

Groupe Mouvement démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés (56)

Pour : 2

M. Christophe Blanchet et Mme Blandine Brocard.

Contre : 3

M. Erwan Balanant, Mme Isabelle Florennes et M. Bruno Millienne.

Groupe Socialistes et apparentés (30)

Pour : 1

M. David Habib.

Groupe Agir ensemble (19)

Pour : 1

M. Benoît Potterie.

Groupe UDI et indépendants (17)

Pour : 2

M. Thierry Benoit et M. Pascal Brindeau.

Groupe La France insoumise (17)

Pour : 1

Mme Danièle Obono.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

Pour : 2

M. Jean-Paul Lecoq et M. Stéphane Peu.

Groupe Libertés et territoires (16)

Pour : 1

M. Paul Molac.

Contre : 1

Mme Martine Wonner.

Groupe Écologie démocratie solidarité (15)

Contre : 1

M. Hubert Julien-Laferrrière.

Non inscrits (12)

Pour : 3

M. Nicolas Dupont-Aignan, M. José Evrard et Mme Emmanuelle Ménard.

MISES AU POINT

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du Règlement de l'Assemblée nationale)

Mme Graziella Melchior a fait savoir qu'elle avait voulu « voter pour ».

Scrutin public n° 2901

sur l'amendement n° 15 de M. Gosselin à l'article premier du projet de loi prorogeant le régime transitoire institué à la sortie de l'état d'urgence sanitaire (première lecture).

Nombre de votants :	54
Nombre de suffrages exprimés :	52
Majorité absolue :	27
Pour l'adoption :	20
Contre :	32

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (271)

Pour : 1

Mme Sonia Krimi.

Contre : 27

Mme Pascale Boyer, Mme Yaël Braun-Pivet, Mme Danielle Brulebois, M. Stéphane Buchou, Mme Coralie Dubost, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Camille Galliard-Minier, Mme Anne Genetet, Mme Séverine Gipson, M. Éric Girardin, M. Guillaume Gouffier-Cha, M. Benjamin Griveaux, M. Sacha Houlié, Mme Catherine Kamowski, M. Sylvain Maillard, Mme Graziella Melchior, Mme Monica Michel, M. Xavier Paluszkiwicz, Mme Michèle Peyron, M. Jean-Pierre Pont, M. Pacôme Rupin, M. Buon Tan, M. Vincent Thiébaut, Mme Alice Thourot, Mme Corinne Vignon, M. Guillaume Vuilletet et Mme Hélène Zannier.

Abstention : 2

Mme Marion Lenne et Mme Sereine Mauborgne.

Non-votant(s) : 1

M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale).

Groupe Les Républicains (104)

Pour : 4

M. Thibault Bazin, M. Philippe Gosselin, Mme Brigitte Kuster et M. Alain Ramadier.

Non-votant(s) : 1

M. Marc Le Fur (président de séance).

Groupe Mouvement démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés (56)

Pour : 2

M. Christophe Blanchet et Mme Blandine Brocard.

Contre : 4

M. Erwan Balanant, Mme Marguerite Deprez-Audebert, Mme Isabelle Florennes et M. Bruno Millienne.

Groupe Socialistes et apparentés (30)

Pour : 2

M. David Habib et Mme George Pau-Langevin.

Groupe Agir ensemble (19)

Pour : 1

M. Benoît Potterie.

Groupe UDI et indépendants (17)

Pour : 2

M. Thierry Benoit et M. Pascal Brindeau.

Groupe La France insoumise (17)

Pour : 1

Mme Danièle Obono.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

Pour : 2

M. Jean-Paul Lecoq et M. Stéphane Peu.

Groupe Libertés et territoires (16)

Pour : 1

M. Paul Molac.

Contre : 1

Mme Martine Wonner.

Groupe Écologie démocratie solidarité (15)

Pour : 1

M. Hubert Julien-Laferrrière.

Non inscrits (12)

Pour : 3

M. Nicolas Dupont-Aignan, M. José Evrard et Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 2902

sur l'amendement n° 54 de M. Brindeau à l'article premier du projet de loi prorogeant le régime transitoire institué à la sortie de l'état d'urgence sanitaire (première lecture).

Nombre de votants : 54

Nombre de suffrages exprimés : 53

Majorité absolue : 27

Pour l'adoption : 22

Contre : 31

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (271)

Pour : 2

Mme Sonia Krimi et Mme Sereine Mauborgne.

Contre : 26

Mme Pascale Boyer, Mme Yaël Braun-Pivet, Mme Danielle Brulebois, M. Stéphane Buchou, Mme Coralie Dubost, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Camille Galliard-Minier, Mme Anne Genetet, Mme Séverine Gipson, M. Éric Girardin, M. Benjamin Griveaux, M. Sacha Houlié, Mme Catherine Kamowski, M. Sylvain Maillard, Mme Graziella Melchior, Mme Monica Michel, M. Xavier Paluszkiwicz, Mme Michèle Peyron, M. Jean-Pierre Pont, M. Pacôme Rupin, M. Buon Tan, M. Vincent Thiébaut, Mme Alice Thourot, Mme Corinne Vignon, M. Guillaume Vuilletet et Mme Hélène Zannier.

Abstention : 1

Mme Marion Lenne.

Non-votant(s) : 1

M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale).

Groupe Les Républicains (104)

Pour : 4

M. Thibault Bazin, M. Philippe Gosselin, Mme Brigitte Kuster et M. Alain Ramadier.

Non-votant(s) : 1

M. Marc Le Fur (président de séance).

Groupe Mouvement démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés (56)

Pour : 2

M. Christophe Blanchet et Mme Blandine Brocard.

Contre : 4

M. Erwan Balanant, Mme Marguerite Deprez-Audebert, Mme Isabelle Florennes et M. Bruno Millienne.

Groupe Socialistes et apparentés (30)

Pour : 2

M. David Habib et Mme George Pau-Langevin.

Groupe Agir ensemble (19)*Pour* : 2

Mme Aina Kuric et M. Benoît Potterie.

Groupe UDI et indépendants (17)*Pour* : 2

M. Thierry Benoit et M. Pascal Brindeau.

Groupe La France insoumise (17)*Pour* : 1

Mme Danièle Obono.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)*Pour* : 2

M. Jean-Paul Lecoq et M. Stéphane Peu.

Groupe Libertés et territoires (16)*Pour* : 1

M. Paul Molac.

Contre : 1

Mme Martine Wonner.

Groupe Écologie démocratie solidarité (15)*Pour* : 1

M. Hubert Julien-Laferrière.

Non inscrits (12)*Pour* : 3M. Nicolas Dupont-Aignan, M. José Evrard et
Mme Emmanuelle Ménard.